

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2017

Convocation du 21 février 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt-huit février dix-huit heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, en séance extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BONNOT Evelyne, Maire.

Présents : Mme ALEXIS Julie, Mme ALLAND Nancy, Mme BONNOT Evelyne, M. CHARBONNEL Olivier, M. CHATAIN Jean-Claude, Mme CANTERO Nathalie, M. COCHELIN Denis, Mme DACHARY-LAVAL Sandrine, M. DESRAME Bruno, M. GUIRLIN Jean-Louis, Mme HUREL Pascale, M. JACQUEMIN Gérard.

Absent : M. DEHAUDT Dominique,

M. GUIRLIN Jean-Louis est nommé secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L 2121-5 du CGCT, fonction qu'il a accepté.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Mandatement avocat affaire logement rte de Dreux
- 2- Affaire en cours : état d'avancement sur le dossier « Bornages et délimitations sur les voies publiques et voies privées ».
- 3- Questions diverses

Présence de Maître TREGUIER

1- Mandatement avocat affaire logement rte de Dreux

Maître TREGUIER développe le litige qui oppose la commune à son ancienne locataire du logement du 47 route de Dreux, ainsi que les modalités de règlement du litige.

Depuis le mois de novembre 2015, un litige oppose la commune à son ancienne locataire du logement du 47 route de Dreux.

Le 1^{er} décembre 2016, la protection juridique de cette ancienne locataire, nous a informé la commune que cette dernière acceptait la proposition faite en date du 1^{er} juin 2016 lui proposant une indemnité transactionnelle d'un montant de 1500 €, alors que dans un premier temps la preneuse avait refusé eu égard à la situation de ce dossier.

L'ancienne locataire a donc fait valoir tout un ensemble de préjudices et demandes, qui dépassaient le plafond transactionnel proposé de telle sorte qu'après avoir échangé, cette dernière a confirmé par l'entremise de son assurance son souhait de mettre un terme à ce litige.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise par 8 voix pour, 3 contre, 1 abstention, Madame le Maire à constituer avocat en la qualité de Maître TREGUIER, Avocat au barreau de Rouen – 75 Allée Paul Langevin - 76230 Bois Guillaume, afin de procéder à la rédaction du protocole de transaction dans l'affaire qui oppose la commune à cette ancienne locataire du logement situé au 47 route de Dreux à Saint Georges Motel.

Après signature de ce protocole transactionnel, les fonds seront versés directement sur le compte bancaire de cette dernière.

Pour : 8 Contre : 3 Abstention : 1

2- Affaire en cours : état d'avancement sur le dossier « Bornages et délimitations sur les voies publiques et voies privées ».

Jean-Louis GUIRLIN et Maître TREGUIER font un point sur le dossier en cours au 1 route de Nonancourt.

La commune va contester l'arrêté de voirie portant sur l'alignement délivré par l'agence routière de Conches en Ouche pour le département de l'Eure.

Le Conseil municipal n'est pas favorable à un aménagement provisoire.

3- Questions diverses

Néant

La séance est levée à 19 h 30

Le Maire :

Le secrétaire de séance :

Les membres présents :